

Section Sportive GOLF du collège Denecourt

« Loin d'être un sport réservé à une élite, le golf se classe en 5ème position des disciplines les plus pratiquées en Seine-et-Marne et compte environ 10 500 licenciés dans notre département qui se répartissent sur 13 terrains homologués par la Fédération Française de golf. » (www. cdgolf77.fr)

Pour la réussite scolaire et sportive



La section sportive GOLF du collège Denecourt peut accueillir votre enfant l'an prochain

**Collège Denecourt
670 Allée de Barbeau
77590 BOIS LE ROI**

Tél. : 01 60 69 62 92

Fax : 01 64 87 12 07

Mail : 0770002j@ac-creteil.fr

Objectifs de la Section Sportive

- ✚ Permettre à l'enfant de réussir sa scolarité tout en progressant dans son sport
- ✚ Créer les conditions favorables au développement de l'enfant en assurant un équilibre optimal entre sport et études
- ✚ Assurer un suivi éducatif et pédagogique par une équipe d'enseignants motivés

Cette classe sportive se veut performante au niveau des résultats et l'a prouvé à maintes reprises puisqu'elle a obtenue de nombreux titres de champions d'académie, plusieurs podiums au championnat de France dont une victoire en 1995. Trois élèves sont devenus professionnels de golf (enseignant, intendant de parcours,...)



Il suffit à votre enfant d'être décidé et surtout motivé.

Le golf est en effet un sport très riche sur le plan éducatif et culturel :

- au niveau psychomoteur, le golf développe la coordination, l'équilibre et permet à l'enfant de se confronter à la compréhension de ses actions et de se remettre en question car il est responsable de la trajectoire qu'il donne à sa balle.
- au niveau du savoir-être, le golf requiert respect et maîtrise de soi. En effet, la pratique du golf est indissociable du respect de l'étiquette (charte de vie du golfeur concernant le respect du terrain, des partenaires et des adversaires) ; l'appropriation de ces règles strictes à travers une activité ludique amène les élèves à adopter un comportement responsable et respectueux, ce qui favorisera par extension l'apprentissage d'autres règles générales de vie. De plus , cette activité développe le sens des responsabilités et d'autonomie car le joueur est son propre arbitre et il doit veiller à la préservation du terrain de jeu.
- au niveau intellectuel, la stratégie est d'une importance capitale et sollicite la concentration et la réflexion sur le choix du club, le dosage du coup, la prise en compte du relief, des obstacles, du vent, etc.

Organisation de la Section Sportive

- ✚ L'activité golf est considérée comme une option supplémentaire. Une fois l'inscription faite, les cours de golf sont obligatoires comme les autres cours. Les élèves inscrits ne pourront pas avoir d'autres enseignements d'option pour des raisons d'emploi du temps.
- ✚ Les enfants suivent le même programme que les autres élèves de l'établissement mais ils bénéficient en plus de 2 séances de golf par semaine dont une intégrée à leur emploi du temps le jeudi après-midi.
- ✚ Les séances sont encadrées par le professeur d'EPS, spécialiste de l'activité, en partenariat avec le golf UCPA de Bois le Roi.
- ✚ Les séances de golf se déroulent le jeudi après-midi de 15h à 18 h, horaire pour lequel il faut prévoir un retour à domicile en dehors des bus scolaires ainsi que le mercredi après-midi de 14h à 17h dans le cadre de l'association sportive du collège (participation souhaitable du plus grand nombre).
- ✚ Les enfants sont donc fortement incités à s'inscrire à l'association sportive et à participer aux compétitions U.N.S.S. programmées dans l'année. Le montant de la cotisation (40 euros) comprend le coût de la licence U.N.S.S. (20 euros) et une participation aux frais de fonctionnement et de transport (20 euros). En contrepartie, les élèves inscrits bénéficieront de l'accès gratuit au parcours du golf UCPA les jours de semaine.

Pour s'inscrire à la section sportive golf

Le nombre de places étant limité, des tests sportifs auront lieu le **mercredi 26 avril 2017** de **14h à 17h** au golf UCPA de Bois le Roi (le matériel peut être prêté).

Les résultats seront communiqués en juin.

Des critères de sélection des demandes d'admission seront également pris en compte :

- la **capacité à fournir des efforts** dans le travail scolaire d'une manière générale sans que l'élève ait nécessairement de bons résultats chiffrés ;
- les **aptitudes à l'exercice d'une activité physique soutenue** ;
- le **sérieux** dans l'attitude et le comportement.

Engagement, discipline, respect, efforts et honnêteté sont en effet des qualités attendues chez les élèves de la section sportive.

Le dossier de candidature est à retourner **au secrétariat** du collège pour le **21 avril impérativement**.